



Recours contre permis ou architecte

Par **KAD**, le **19/09/2008** à **19:24**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison située dans un lotissement depuis 2006. La vue de ma maison est en partie obstruée par une maison construite postérieurement à la mienne et qui se situe en plein dans son axe. Les anciens propriétaires n'avaient effectué aucun recours à l'époque contre le permis de ce voisin.

Or ce voisin s'est ensuite acharné sur eux contestant les limites de leur propriété et demandant la destruction de leur terrasse et de tous ses éléments fixes. Nous avons toujours un procès en cours à ce sujet.

Pourtant en reprenant le dossier à zéro et après avoir consulté le permis de notre voisin auprès des archives de la mairie je me suis rendu compte que :

- le plan de masse représentant le nouveau lot entouré des lots existants ne permettait pas de visualiser correctement l'emplacement de notre maison par rapport à la nouvelle construction. Notre lot, arrivant en limite du plan ne figure que très partiellement sur celui-ci ce qui empêche de constater que cette nouvelle construction est construite dans l'axe de notre maison
- la photo montage dans laquelle un dessin de la nouvelle maison est insérée parmi les constructions existantes est totalement fautive. En effet ce dessin représente la nouvelle construction totalement écartée de la nôtre alors qu'elle est bien plus rapprochée et dans son axe.

Le dossier du permis de construire ne pouvait pas permettre à l'ancien propriétaire de faire valoir ses droits puisque ce qui était représenté était soit incomplet soit faux et trompeur. Je souhaiterais savoir quels sont les possibilités de recours et contre qui. Merci